

Assemblée communale ordinaire, lundi 01 juillet 2013, à 20h15, à la salle des assemblées du bâtiment administratif, rue de l'Eglise 8

Président : M. Jean-Claude Berberat, vice-président en remplacement de Monsieur Jean-Pierre Meusy, président
 Secrétaire : M. Vincent Chételat

Cette assemblée a été convoquée par publication dans le Journal Officiel n° 22 du 19 juin 2013 et par circulaire tous-ménages du même jour.

Tous les membres du Conseil communal sont présents. 25 citoyennes et citoyens sont venus assister aux débats.

Monsieur le Vice-Président déclare l'Assemblée ouverte et souhaite la bienvenue aux membres de l'Autorité communale ainsi qu'aux personnes présentes. Il excuse Monsieur Jean-Pierre MEUSY, président, qui ne peut pas participer à cette Assemblée. Il salue également la présence de Messieurs Bernard STUDER, collaborateur du bureau R. Eschmann SA et Frédéric FRICHE, collaborateur du bureau Biotec SA, qui présenteront le point trois de l'ordre du jour.

Puis, il propose Messieurs Philippe TAILLARD et Rudi TSCHOPP, qui sont nommés tacitement, pour fonctionner en qualité de scrutateurs.

Monsieur le Vice-Président donne ensuite lecture de l'ordre du jour qui est accepté comme suit :

1. Approuver le procès-verbal de l'Assemblée communale extraordinaire du lundi 22 avril 2013 publié sur le site de la commune, www.develier.ch. Il peut également être consulté au Secrétariat communal ;
2. Présentation des comptes 2012, consultables sur le site de la commune, www.develier.ch, ratification des écarts budgétaires, décision ;
3. Information sur le nouveau Plan d'aménagement local ;
4. Information sur la carte des dangers – réfection des ruisseaux ;
5. Statuer sur une demande de droit de cité communal présentée par Monsieur Asllan KQIKU, ressortissant du Kosovo, domicilié à Develier ;
6. Information sur le rapprochement des communes de « Delémont et sa couronne » ;
7. Information sur la redynamisation de la Fête du village ;
8. Divers et imprévus

1. Procès-verbal

Le procès-verbal de l'Assemblée communale ordinaire du lundi 22 avril 2013 a été publié sur le site de la Commune de Develier dès le 19 juin 2013. L'Assemblée ne demande pas sa lecture. Il est approuvé tacitement, à l'unanimité, avec remerciements à son auteur.

2. Présentation des comptes 2012, consultables sur le site de la commune, www.develier.ch, ratification des écarts budgétaires, décision

Il appartient à Monsieur Jean-Pierre MISCHLER, conseiller communal responsable des Finances, de présenter cet objet.

Les comptes de l'année 2012 bouclent avec une différence favorable de 189'000.00 francs par rapport au budget. Les rentrées fiscales et la maîtrise des charges expliquent en partie le bon résultat. Monsieur Jean-Pierre MISCHLER profite de remercier ses collègues conseillers responsables des dicastères ainsi que le caissier communal, Monsieur Roger FLEURY, qui est

toujours disponible pour des renseignements et qui maîtrise parfaitement les méandres et les finesses de la comptabilité. Malgré ces points positifs, il attire l'attention sur la dette brute des collectivités publiques. La Commune de Develier a une dette de 5'000 francs par habitant, la moyenne cantonale est de 7'500 francs. Si l'on ajoute à cela la dette cantonale ainsi que les dettes de la Caisse de Pensions de la République et Canton du Jura, chaque citoyen a une dette publique d'au moins 25 à 30'000 francs. Lorsque l'on parle de fusion de communes, ces chiffres ont toute leur importance. Avec une bonne situation économique et les taux d'intérêts historiquement bas, c'est aujourd'hui qu'il faut diminuer l'endettement et ne pas reporter sur les générations futures des charges insurmontables.

Monsieur Jean-Pierre MISCHLER commente les comptes chapitre par chapitre, en comparant les chiffres du budget avec ceux des comptes. Il donne des explications pour les comptes dont le résultat diverge sensiblement des prévisions budgétaires, d'abord pour le compte administratif puis pour celui des services.

Chapitre 9 « Impositions » : Monsieur Bernard ORY demande ce que représente la rubrique « Eliminations et pertes d'impôts ». Il lui est répondu que la Commune de Develier élimine des montants d'impôts dus par des personnes devenues insolvables.

La récapitulation générale du compte de **fonctionnement**, avec les services, se présente comme suit :

Total des charges	Fr.	6'425'329.60
Total des produits	Fr.	6'448'012.98
Excédent de produits	Fr.	22'683.38

Le compte des **investissements** se présente comme suit :

Dépenses totales	Fr.	1'078'472.90
Payées par les recettes courantes	Fr.	- 160'615.45
Prélèvements s/fonds ou s/réserves	Fr.	- 21'940.70
Subventions ou participations	Fr.	- 196'543.00
Endettement	Fr.	699'373.75

En ce qui concerne le **bilan**, Monsieur Jean-Pierre MISCHLER donne connaissance de **la fortune nette** du compte municipal qui, après report du bénéfice de l'exercice, passe à **Fr. 272'390.23** au 31 décembre 2012. Quant à **la fortune nette des fonds spéciaux**, elle passe à **Fr. 155'676.74**.

Les provisions du compte de fonctionnement passent à Fr. 436'417.26 et celles du compte des investissements passent à Fr. 1'499'589.15. Les dettes, purement communales, s'élèvent à Fr. 7'070'780.00, ce qui représente Fr. 5'094.22 par habitant (1'388 habitants au 31 décembre 2012). En tenant compte des Services Industriels, la dette globale s'élève à Fr. 8'121'460.00 et la moyenne par habitant se situe à Fr. 5'851.20. A noter que la moyenne de toutes les communes jurassiennes pour l'année **2011 se situe à Fr. 7'494.00 par habitant**.

La présentation des comptes terminée, l'entrée en matière est acceptée à l'unanimité des participants. La discussion est ouverte.

Monsieur Norbert GOFFINET demande ce que représente 1/10 de quotité d'impôt en francs. Cela équivaut à environ Fr. 140'000.00.

Monsieur Norbert GOFFINET demande le détail des amortissements réalisés dans le compte 820. Monsieur Jean-Pierre MISCHLER dresse la liste des amortissements effectués par la Commune.

Monsieur Jean-Pierre MISCHLER donne connaissance du rapport des comptes de la société Audit Transjurane SA qui recommande à l'Assemblée communale d'approuver les comptes tels que présentés. La Commission de Gestion des Finances les a également approuvés le 28 mai 2013 et le Conseil communal le 3 juin 2013.

L'Assemblée passe au vote à main levée et accepte, à l'unanimité, les comptes 2012 de la Municipalité.

Bourgeoisie

Les comptes 2012 de la Bourgeoisie sont également présentés brièvement par Monsieur Jean-Pierre MISCHLER. La récapitulation générale du compte de fonctionnement se présente comme suit :

Total des charges	Fr.	303'470.05
Total des produits	Fr.	305'336.95
Excédent de produits	Fr.	1'866.90

Le compte des **investissements** se présente comme suit :

Recettes totales	Fr.	-	10'133.35
Payées par les recettes courantes	Fr.		10'133.35
Report au bilan/Diminution de l'actif	Fr.	-	0.00
Subventions ou participations	Fr.		0.00
Endettement	Fr.		0.00

Au **bilan**, la fortune nette de la Bourgeoisie au 31 décembre 2012 se présente comme suit :

Fortune nette BOURGEOISE	Fr.	2'021'375.99
Fortune nette FONDS FORESTIERS	Fr.	151'389.00
Forêts	Fr.	1'065'650.00
Pâturages	Fr.	8'560.00
Fortune nette totale	Fr.	3'246'974.99

Monsieur Jean-Pierre MISCHLER explique que le bénéfice de Fr. 1'866.90 provient essentiellement de la location des parcelles et du bénéfice sur la vente de bois.

Il donne ensuite connaissance du rapport de l'organe de révision Audit Transjurane SA qui recommande à l'Assemblée communale d'approuver les comptes tels que présentés.

La présentation des comptes terminée, l'entrée en matière est acceptée à l'unanimité des participants. La discussion est ouverte.

Monsieur Bernard ORY demande pourquoi la Bourgeoisie payent Fr. 16'871.50 d'impôts alors qu'elle ne réalise un bénéfice que de Fr. 1'866.90. Il s'agit en fait des impôts sur la fortune de la Bourgeoisie.

Il demande également ce que représente les charges de Fr. 42'335.40 liées au bâtiment de la ferme des Vies. Il s'agit d'amortissements mais pour tous les bâtiments de la Bourgeoisie et pas uniquement pour la ferme des Vies.

Monsieur Gabriel CHAPPUIS, président du Bureau de l'Assemblée bourgeoise, donne également, en complément, des détails sur la fortune de la Bourgeoisie.

L'Assemblée passe au vote à main levée et accepte, à l'unanimité, les comptes 2012 de la Bourgeoisie.

3. Information sur le nouveau Plan d'aménagement local

Monsieur Jean-Claude BERBERAT donne la parole à Monsieur Bernard STUDER, géomètre, qui explique cet objet en détail.

Avant toute chose, Monsieur Bernard STUDER informe les participants à l'Assemblée que ce dossier est encore à l'état d'étude.

Les Autorités communales de Develier ont décidé de réviser le Plan d'Aménagement Local (PAL) car le plan actuel est relativement ancien (approbation en 1992) et surtout car il n'est plus conforme au nouveau plan directeur cantonal. Cette révision a également été décidée car la disponibilité en terrains et en bâtiments, pour couvrir les besoins futurs en logement, est limitée. La révision d'un PAL comprend l'élaboration des documents suivants :

- Rapport d'opportunité (RO) ;
- Conception directrice (CD) ;
- Plan de zones (PZ) ;
- Plan des dangers naturels (PDN) ;
- Règlement communal sur les constructions (RCC) ;
- Aperçu de l'état d'équipement / programme d'équipement (PE) ;
- Rapports (rapport technique / rapport de participation / rapport de synthèse)

La procédure suivante a été mise en place :

- Rapport d'opportunité (2009-2011)
 - Bilan du précédent PAL
 - Cahier des charges de la révision ;
- Etudes menées par la Commission d'urbanisme et le bureau technique (démarrage des études 2012) ;
- Discussion avec les propriétaires fonciers (en cours) => volonté d'acquisition des terrains par la Commune ;
- Information de la population ;
- Examen préalable des Services de l'Etat ;
- Procédure d'adoption et d'approbation.

La Commission d'Urbanisme a tout d'abord mené des études de base afin de quantifier les besoins en logements de la Commune. Suite à ces études, il s'avère que la Commune de Develier a un potentiel de 153 logements selon le plan actuel (50 logements individuels et 103 logements collectifs). Les besoins en logements, calculés au niveau de l'Agglomération de Delémont, seraient de 110 logements pour les 15 prochaines années. La répartition de ce besoin, établie par le Service de l'Aménagement du Territoire, donne un besoin de 75 logements individuels et 35 logements collectifs pour le village de Develier. Cela signifie que, pour l'habitat collectif, la zone à bâtir actuelle est suffisante. Par contre, pour l'habitat individuel, il y a un manque d'au minimum 25 logements. En plus du calcul du besoin, d'autres critères doivent être remplis pour de nouvelles zones à bâtir, comme par exemple la conformité au Plan directeur cantonal ou avoir des infrastructures techniques permettant l'absorption des nouvelles zones à bâtir.

Une conception d'évolution du paysage doit également être étudiée dans le cadre du nouveau PAL. Le bureau Biotec Biologie appliquée SA a été mandatée afin de mener à bien cette étude. C'est Monsieur Frédéric FRICHE qui explique à l'Assemblée ce qu'est une conception d'évolution du paysage.

Tout d'abord, une conception d'évolution du paysage (CEP) est obligatoire dans le cadre de la révision du PAL. Elle permet la mise à jour de l'inventaire des milieux naturels sur l'ensemble du

territoire communal. Les objectifs de la CEP sont la mise en valeur et une utilisation durable des éléments constituant le paysage, une sensibilisation des autorités communales sur la préservation des milieux naturels de qualité et une incitation à réaliser des mesures d'entretien et de valorisation du paysage. La Commission spéciale mise sur pied pour cette CEP a retenu les objectifs cadres suivants :

1. Réaménagement des cours d'eau dans le cadre de la protection contre les crues
2. Gestion et entretien des ruisseaux en zone agricole
3. Pérennisation des plans d'eau et des zones humides
4. Maintien et valorisation des éléments structurels boisés
5. Valorisation des qualités écologiques et paysagères des milieux semi-ouverts
6. Préservation des terrains secs portés à l'inventaire cantonal
7. Encouragement à la mise en place de surfaces de compensation écologique
8. Valorisation des bassins de rétention prévus pour lutter contre les crues

Suite à la présentation de la CEP, Monsieur Bernard STUDER reprend la parole afin de terminer sa présentation du PAL.

Afin de répondre aux besoins futurs en habitat, la Commission d'Urbanisme a défini quatre secteurs susceptibles d'être mis en zones à bâtir. Il s'agit de :

- secteur à l'Ouest du lotissement Champ-de-Val ;
- secteur se situant au Sud du Village entre le Chemin du Battoir et la Route de Courtételle ;
- secteur situé au lieu-dit « Dos Cré » ;
- secteur le long de la Route de Delémont, entre la zone d'utilité publique et l'entreprise Batimat SA, qui serait réservé à de l'industrie et de l'artisanat.

Des priorités ont été données à ces différents secteurs et des discussions vont avoir lieu avec les propriétaires.

La suite à donner à ce projet est la mise au net de la conception directrice, la finalisation du plan de zones et du règlement communal sur les constructions. Ces documents seront remis aux services de l'Etat pour un examen préalable dans le courant de l'automne 2013. Le dépôt public pourra se faire dès la fin de l'examen préalable, certainement au début de l'année 2014. Au terme du délai de dépôt, l'Assemblée communale devra adopter ce nouveau PAL et il sera soumis, en cas d'acceptation, au Service de l'Aménagement du Territoire pour approbation.

La présentation étant terminée, la discussion est ouverte.

Monsieur Jean-Claude BERBERAT demande combien d'habitants supplémentaires la Commune peut accueillir en tenant compte des infrastructures actuelles ? Cette analyse n'a pas été faite en détail mais elle a fait l'objet d'une discussion avec le Conseil communal qui estime que la Commune peut, sans autre, augmenter sa population de 150 à 200 personnes.

Monsieur Noël SAUCY souhaite connaître l'indice minimum d'utilisation du sol. Cet indice est imposé par le canton et il est de 0,25 pour l'ensemble du secteur. Ce qui veut dire que pour une parcelle de 800 m², il faut construire une habitation avec une surface au sol de, au minimum, 200 m².

Il demande également si des aides de la Commune sont prévues pour la rénovation des bâtiments existants. Le Conseil communal a la volonté d'encourager la rénovation des bâtiments. Un règlement allant dans ce sens va entrer en vigueur avec le nouveau PAL.

Il souhaite également savoir s'il n'y a pas un travail qui est fait deux fois entre le réseau écologique et la CEP. Il n'y a pas de risques de doublons. La CEP a repris les données du réseau écologique en préparation.

Monsieur Didier CHAPPUIS demande ce qu'il en est des emprises des terres agricoles. Toute emprise doit faire l'objet d'une compensation. Le développement devrait se faire en priorité avec le terrain déjà en zone à bâtir.

Monsieur Gabriel CHAPPUIS plaide pour un arrêt des emprises sur les zones agricoles. Il faut réellement avoir une vue sur les zones boisées sans grande valeur au niveau de l'exploitation forestière pour la création de futures zones à bâtir. Il pense ici au secteur du Bois de Grand Cré.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

4. Information sur la carte des dangers – réfection des ruisseaux

Monsieur Dominique SCHÄRER, conseiller communal, donne des informations au sujet de l'avancement du projet de la carte des dangers de la Commune de Develier.

La carte des dangers a été terminée en décembre 2010 et validée par l'Office de l'Environnement en été 2011. Suite à l'instabilité des berges du ruisseau « La Betteratte », principalement sur la propriété de Monsieur Yvan Rais, un avant-projet sur un tronçon de 30 mètres a été déposé durant l'été 2011 à l'Office de l'Environnement. Cet office a demandé, en novembre 2011, un projet d'ouvrage sur l'ensemble du tronçon d'où le projet d'aménagement de la Betteratte. Ce dernier a été validé en avril 2012 mais sous réserve de la réalisation d'un plan spécial et de quelques compléments d'étude. Les Autorités communales de l'époque mais surtout le nouveau conseiller communal en charge de ce dicastère ne maîtrisaient pas totalement ce dossier ce qui a impliqué un retard dans son suivi. Plusieurs pistes ont été étudiées :

- la réalisation d'un plan spécial pour chaque projet ce qui engendrerait des coûts supplémentaires ;
- un plan directeur pour toutes les mesures dans le village ;
- voter un crédit cadre pour toutes les mesures de la carte des dangers ou pour chaque mesure ;

Ces questions, le Conseil communal de la précédente législature se les est posées. Mais, vu la proximité des élections, il n'a pas voulu prendre position, laissant libre les nouvelles autorités pour décider des futurs investissements.

Des renseignements ont été pris auprès des bureaux en charge de ces études et il s'est avéré que les exigences de l'Office de l'Environnement ne sont pas toujours claires. Ainsi, une séance sera mise sur pied avec cet office, les bureaux en charge de l'étude et le Conseil communal.

La présentation étant terminée, la discussion est ouverte.

Monsieur Gabriel CHAPPUIS demande si des zones inondables sont prévues pour éviter des crues. En effet, à chaque inondation, il s'est avéré que cela était dû à des très fortes pluies. Le projet prévoit deux systèmes, la rétention des eaux et/ou la gestion des eaux débordées et la protection des immeubles.

Monsieur Frédéric FRICHE mentionne également une certaine lenteur de prise de décision au niveau cantonal.

Monsieur Gabriel CHAPPUIS souhaite savoir si un échéancier est prévu ? Il ajoute que ce dossier doit maintenant avancer. Cet échéancier va être établi avec l'Office de l'environnement lors d'une prochaine séance.

Madame Magalie ECKERT rappelle que le projet d'étude pour le réaménagement des ruisseaux avait été retiré de l'ordre du jour d'une Assemblée communale en 2005. Elle souhaite vivement que ces travaux puissent se faire dans les meilleurs délais.

Monsieur Didier CHAPPUIS est content d'apprendre que le dossier va enfin avancer.

Monsieur Bernard ORY souhaite également que les travaux puissent commencer au plus vite car le ruisseau « La Betteratte » est vraiment dans un piteux état.

Monsieur Noël SAUCY estime que beaucoup d'études sont faites alors que des réalisations simples pourraient être entreprises.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close

5. Statuer sur une demande de droit de cité communal présentée par Monsieur Asllan KQIKU, ressortissant du Kosovo, domicilié à Develier

Monsieur le Maire présente Monsieur Asllan KQIKU qui demande la nationalité Suisse et le droit de cité communal de Develier.

Monsieur Asllan KQIKU est né à Velegllave au Kosovo, le 06 janvier 1965. Il est domicilié à Develier depuis le 1^{er} mars 2008. Il vit en Suisse depuis le 7 juin 1995. Il est arrivé en Suisse en tant que réfugié et à d'abord vécu à la Chaux-de-Fonds et à Moutier avant de venir s'installer à Develier.

Monsieur Asllan Kqiku est marié et à trois enfants, âgés de 15, 14 et 12 ans. Il est aide-mécanicien et travaille chez Précimed SA à Corgémont.

Monsieur Kqiku est bien intégré dans le village où il jouit d'une bonne réputation. Le Conseil communal est donc favorable à l'octroi du droit de cité communal.

Monsieur Bernard ORY demande pourquoi la demande n'est faite que pour lui. Son épouse et ses enfants n'ont pas un temps de séjour suffisant en Suisse pour demander le droit de cité.

L'Assemblée passe au vote à main levée et octroie, à l'unanimité, le droit de cité communal de Develier à Monsieur Asllan KQIKU

A son retour dans la salle, Monsieur Asllan KQIKU est félicité par le Vice-Président et Monsieur le Maire et accueilli par acclamation de la part des membres présents à l'Assemblée.

6. Information sur le rapprochement des communes de « Delémont et sa couronne »

Ce point de l'ordre du jour est présenté par Monsieur Christophe RIAT, maire.

Il rappelle brièvement les objectifs de l'étude de faisabilité. Celle-ci a été menée afin que chaque conseil communal des treize communes impliquées dans ce projet puisse prendre position. Les choix proposés sont les suivants :

- a) statut quo
- b) regroupement à petite échelle
- c) poursuite du projet en cours

Le Conseil communal souhaite susciter le débat au sein de la population dans le but de recueillir son avis général. Pour ce faire, tous les documents sont à disposition, soit sur le site internet de la Commune, soit au bureau communal. D'autres manifestations seront prévues :

- Stand d'information le samedi 13 juillet 2013 devant le magasin Camenzind
- Séance d'information dans le courant du mois d'août
- Stand d'information à la Fête du Village
- Envoi d'une consultation informelle via un questionnaire tous-ménages

La présentation étant terminée, la discussion est ouverte.

Monsieur Gabriel CHAPPUIS relève quelques points importants figurant dans la brochure envoyée en tous-ménages :

- *L'importance de la Commune de Delémont dans ce projet*

- *Les dettes importantes des communes et très différentes d'une commune à l'autre. Il se demande comment sera réglée cette différence ?*
- *Qu'advient-il du service électrique de Develier ?*

Selon lui, Il faudra avoir des réponses claires à ces questions pour pouvoir se prononcer.

Monsieur Christophe RIAT lui répond que la commune peut entrer dans la poursuite du projet mais à la fin, c'est le peuple qui tranchera par une votation.

Monsieur Sébastien SCHEURER aimerait savoir si le Conseil communal a déjà pris position. A ce jour, le Conseil n'a pas encore pris de décision définitive.

Selon Monsieur Bernard ORY, la Commune de Delémont est une locomotive pour la région et qu'il faut soutenir ce rapprochement et entrer dans l'étude. Notre commune a tout à y gagner.

Monsieur Norbert GOFFINET remercie les citoyens qui avaient lancé en 2011 une pétition afin que le Conseil communal de Develier intègre le Comité chargé d'étudier la faisabilité d'une commune unique « Delémont et sa couronne ».

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close

7. Information sur la redynamisation de la Fête du village

Monsieur Christophe RIAT, maire, donne quelques informations quant au projet de redynamisation de la fête du village. Suite au manque d'intérêt constaté ces dernières années, le Conseil communal, l'USD et les autres sociétés locales ont réfléchi à un nouveau concept pour la fête du village qui prévoit notamment :

- une extension de la zone de la fête ;
- une localisation des stands par secteur ;
- une couverture de la place centrale de la fête ;
- des animations diverses pour tous les âges ;
- un effort de communication et de promotion.

La présentation étant terminée, la discussion est ouverte. La parole n'étant pas demandée, la discussion est close.

8. Divers et imprévus

Monsieur Noël SAUCY aimerait savoir ce qu'il en est de l'entretien des chemins.

Un inventaire a été établi et des décisions seront prises quant aux travaux à effectuer

Monsieur Stéphane LOBSIGER tient à remercier Monsieur Dominique SCHÄRER, conseiller communal, pour la parfaite organisation du SlowUp Agglo balade 2013.

La parole n'étant plus demandée, Monsieur le Vice-Président remercie les participants de leur présence et leur souhaite une bonne fin de soirée. Puis, il lève l'Assemblée à 23h00, en présence de trente-trois personnes, membres de l'Autorité compris.

Au nom de l'Assemblée communale

Le vice-président :

le secrétaire :

J.-C. Berberat

V. Chételat